

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
59070 ROUBAIX Cédex 1
SUR MINITEL : appelez le
08.36.29.11.11

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA Conseil d'Administration
CORBEIL PREDAL
117 RUE NATIONALE

59700 MARCQ EN BAROEUL

Dépot effectué par :

SA Conseil d'Administration
CORBEIL PREDAL
117 RUE NATIONALE

59700 MARCQ EN BAROEUL

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 775 737 067

<2550/83B20109>

Pièces déposées le 25/04/1997

Numéro : 971442

PV CONSEIL ADMINISTRATION du 25/03/1997
- CHANGEMENT DIRECTEUR GENERAL

BORDEREAU DE FRAIS

Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	38.55
Montant Tva.....	7.95	TOTAL T.T.C.....	84.55

Le Greffier,

CORBEIL PREDAL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 703 500 F
SIEGE SOCIAL : 117 rue Nationale - 59701 MARCQ EN BAROEUL
RC TOURCOING B 775 737 067 00105 - CODE A.P.E. 741 J

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 25 mars 1997

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

Le Conseil d'Administration s'est réuni, à 11 heures, à l'usine de Corbeil sur convocation faite par son Président à chacun des Administrateurs suivant lettre adressée le 10 mars 1997, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ☞ Examen des comptes de l'exercice 96,
- ☞ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires,
- ☞ Point sur la marche de la Société en 1997,
- ☞ Nomination d'un nouveau Directeur Général
- ☞ Questions diverses.

Il résulte du registre de présence signé par les Administrateurs à leur entrée en séance, que sont présents :

M Jean-Marie	DEMUYNCK ,	Président du Conseil d'Administration
M Lucien	LECONTE,	Administrateur - Directeur Général
M Jean	BOHY,	Administrateur
M Jean-Paul	DELECOURT,	Administrateur est absent et excusé
Monsieur Bernard	TIMMERMAN,	Commissaire aux Comptes, convoqué par lettre du 10 mars 1997 est présent
Monsieur Olivier	GAILLARD,	Représentant le Personnel est présent
Monsieur Bernard	SCHMID,	Directeur Général Adjoint est présent

Monsieur le Président constate et déclare :

. Que la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés et qu'ainsi, par application de l'article 100 de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil peut valablement délibérer.

. Que l'avis de réception afférent à la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes demeurera dans les archives de la Société.

Monsieur Lucien LECONTE remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance, est, après lecture, adopté sans observation.

La suite est mise comme inutile jusqu'à...

REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président expose qu'en raison de son départ à la retraite le 1er avril prochain, Monsieur Lucien LECONTE, Directeur Général, a déclaré se démettre de ses fonctions à compter du 1er avril 1997.

Le Conseil lui exprime sa gratitude et le remercie vivement de son activité et des efforts déployés au cours de son mandat.

...

Monsieur le Président propose alors au Conseil de pourvoir au remplacement de Monsieur LECONTE dans les fonctions de Directeur Général.

Il présente au Conseil la candidature de Monsieur Bernard SCHMID, actuellement Directeur Général Adjoint assurant les fonctions de Directeur Commercial et Technique de la Société.

Le Conseil, en accord avec son Président, nomme alors Monsieur Bernard SCHMID en qualité de Directeur Général, pour la durée du mandat du Président ; toutefois, en cas de cessation par Monsieur DEMUYNCK de ses fonctions de Président, il ne conservera ses fonctions que jusqu'à la nomination du nouveau Président, sauf décision contraire du Conseil.

Conformément à la loi, Monsieur Bernard SCHMID, Directeur Général, disposera à l'égard des tiers les mêmes pouvoirs que le Président.

Les fonctions du Directeur Général de Monsieur Bernard SCHMID ne mettront pas fin aux fonctions du Directeur Commercial et Technique qu'il exerce dans la Société. Monsieur Bernard SCHMID conservera son contrat de travail avec tous ses effets dans le cadre de ces fonctions qu'il continuera d'exercer.

En cas de révocation ou de démission de son poste de Directeur Général, cette révocation ou cette démission ne mettront pas fin au contrat de travail qui se poursuivra tout naturellement.

Monsieur Bernard SCHMID remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Extrait certifié conforme

*Le Président du Conseil
d'Administration*

Demuyne

CORBEIL PRÉDAL

S.A. Capital 703.500

117, rue Nationale

59701 MARCQ-EN-BAROEUL